PROJET DE PROFIL DE CERTIFICATION

Premier-ère Commis de Cuisine

Enseignement secondaire professionnel ordinaire en alternance (« art.45 »)

Approuvé par le Gouvernement en date du 22/11/2023









INTRODUCTION

Le profil de certification est le document de référence destiné à l'enseignement en FWB. Il définit le lien entre une option de base groupée ou une formation à un métier et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement¹.

Le profil de certification (PC) contient :

- Une introduction avec un glossaire général
- Une présentation du métier
- Les références du profil de certification
- Le parcours d'apprentissage
- Les activités clés
- Les Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) qui listent les aptitudes, les savoirs et l'autonomie avec :
 - o un glossaire spécifique pour chaque UAA
 - o le profil d'évaluation pour chaque UAA
- Un récapitulatif du profil d'équipement
- Le cadre francophone de certification (CFC)
- Le(s) supplément au certificat Europass (SCE)

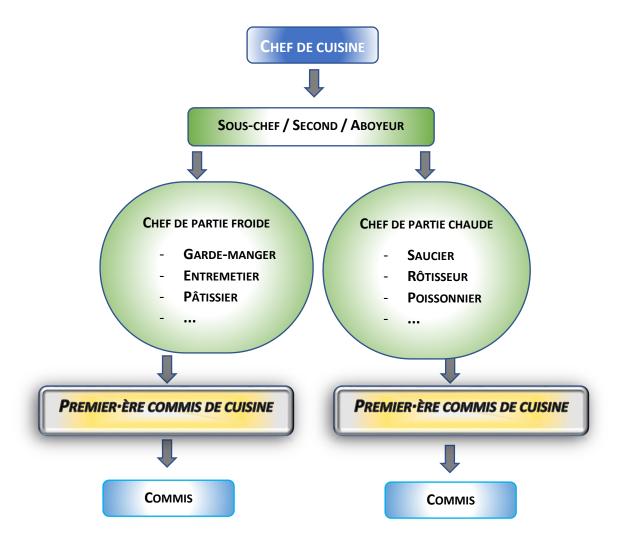
¹ Comme défini à l'article 1.3.1-1, 47°, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

GLOSSAIRE

Acquis d'apprentissage (AA)	Enoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.	
Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)	Ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.	
Activités clés (AC)	Activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.	
Attestation de validation	Document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échait par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.	
Cadre Francophone des Certifications (CFC)	Instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC). Aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.	
Compétence		
Savoirs	Résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.	
Aptitudes	Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).	
Compétence professionnelle	Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.	
Grappe métier	Rassemblent des métiers qui sont liés par un même type de production, de services ou par une mobilité professionnelle. Une Grappe- métiers a pour objectif de situer le métier dans une vision plus large de secteur d'activités ; les Profils Métiers sont regroupés en Grappes de métiers.	

Parcours d'apprentissage	Proposition d'un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA) et d'une estimation temporelle pour chaque unité ; les points ECVET y sont attribués.
Points ECVET	Tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit
1 011113 20121	d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European Credit for vocational education and training ») :
	représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids
	relatif de chacune des unités par rapport à la certification.
Profil de certification (PC)	Document de référence pour l'enseignement en FWB définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des
r regin de centificación (i. e)	profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.
Profil de formation (PF)	Document élaboré par le SFMQ qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend
	également un profil d'évaluation et un profil d'équipement, il est élaboré par des représentants des opérateurs : de l'enseignement
	ordinaire et spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale, publics de la formation professionnelle, de l'alternance, de l'insertion
	socioprofessionnelle et du Consortium de validation des compétences.
Profil métier (PM)	Document élaboré par le SFMQ qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences, il est élaboré par des
	représentants des Services publics de l'emploi (Forem, Actiris), des représentants des Organisations patronales et des représentants des
Profil d'équipement	Organisations syndicales. Profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé
Projii u equipement	soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies
	avancées, une entreprise.
Profil d'évaluation	Profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir
	de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.
Critères	Qualité que l'on attend d'un objet évalué.
Indicateurs	Manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est
	respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? »
Supplément au Certificat	Document octroyé suite à une formation technique ou professionnelle, ou à l'obtention d'un titre de compétences du consortium de
Europass (SCE)	validation des compétences.
	Il permet de rendre plus compréhensible le niveau de formation et/ou de qualification entre pays membres de l'Union Européenne.
	Il contient : le titre obtenu, le niveau de la qualification (en rapport avec le Cadre Francophone des Certifications en abrégé CFC), les
	acquis d'apprentissage, le système d'enseignement ou d'opérateur de formation concerné.
Semaine projet	Semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours. Ces semaines comprises entre 3 et 5
	semaines sont issues du découpage en 25 à 27 semaines du parcours d'apprentissage.

Le·La premier·ère commis de cuisine dépend du chef de partie (chaude ou froide) ou du cuisinier



L'ACTIVITÉ DE CE MÉTIER :

- S'exerce au sein de : restaurant, restaurant gastronomique, hôtel, brasserie, traiteur, restauration mobile (trains, bateaux, ..),
- √ L'activité implique la manipulation d'outils tranchants et de matériel électrique,
- ✓ La posture debout est prolongée et les horaires peuvent être variables et/ou de types « servicescoupés ».vibrants et à choc. Le port d'équipements de protection individuelle (masque à poussières, lunettes, protections auditives, chaussures de sécurité..) est requis.

II/Elle:

- Travaille en équipe pluridisciplinaire sous la supervision d'un responsable,
- Effectue aussi bien des préparations chaudes que froides ainsi que des desserts,
- Donne des instructions opérationnelles aux autres commis et en est le responsable.

II/Elle:

- Réalise la mise en place,
- Prépare, dispose et garnit les mets,
- Coordonne et supervise les occupations des commis.

Il/Elle vérifie la mise en œuvre des instructions données par son/ses supérieur·s et est responsable du travail confié lors,

- De la mise en place :
- Réceptionne et contrôle les marchandises selon les instructions du chef de partie et/ou du cuisiner,
- Nettoie, lave, épluche, coupe, hache, cuit les légumes et les fruits,
- Prépare les garnitures, sauces de bases froides et chaudes,
 potages, entrées et les bases des desserts et salades,
- Réalise la cuisson préliminaire des mets.
- <u>Durant le service :</u>
- Aide le chef de partie ou le cuisinier dans les préparations, suit ses instructions
- Après le service :
- ✓ Débarrasse,
- Assure la conservation des denrées alimentaires selon les règles d'hygiène,
- ✓ Nettoie le lieu et les instruments de travail,
- Assure l'ordre et la netteté dans la cuisine,
- Respecte les normes de sécurité pendant le travail,
- Vérifie l'état des stocks selon les instructions du chef de partie et/ou du cuisinier.

CE PROFIL DE CERTIFICATION COMPREND 2 UAA (UNITÉS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE)

UAA1 RÉCEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTRÔLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES

UAA2 EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN

ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

QUI FERONT CHACUNE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION LORS D'UNE ÉPREUVE DE QUALIFICATION.

Une **attestation de validation** sera octroyée lorsque l'épreuve est réussie. Le **certificat de qualification (CQ)** sera octroyé lorsque toutes les épreuves auront été validées²

² Voir dispositions prévues dans le Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance, article 2ter, §2, alinéa 2

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Table des matières	7
Références du profil de certification	8
Parcours d'apprentissage et distribution des ECVET	9
Activités clés (AC)	10
Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)	10
UAA 1 RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES	10
Glossaire UAA1 :	14
Contexte d'évaluation de l'UAA 1	15
Cadre de référence d'évaluation	16
UAA 2 EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARC	HIQUE 17
Glossaire UAA2 :	26
Contexte d'évaluation DE L'UAA 2	27
Cadre de référence d'évaluation	29
Profil d'équipement	
Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier	33
Le cadre francophone des certifications	34
SUPPLEMENT AU CERTIFICAT EUROPASS	37

RÉFÉRENCES DU PROFIL DE CERTIFICATION

Intitulé de l'option de base groupée concernée

PREMIER·ERE COMMIS DE CUISINE³

Code de l'option 4016

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

2 Années à titre indicatif⁴

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du / de la « PREMIER·ERE COMMIS DE CUISINE » produit par le SFMQ et adopté par le Gouvernement en date du 07 mai 2020

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le ou les profils de formation concernés

Certificat de Qualification du premier commis de cuisine / de la première commis de cuisine

Positionnement de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC)

Niveau 2 du CFC

³ Code ROME: V3 G 1602 - Personnel de cuisine

⁴ Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance article 2ter § 2 et 3 alinéa 2. « L'année de formation peut se dérouler conformément au calendrier scolaire ou être organisée selon d'autres modalités ». Dès lors, la durée est purement indicative.

PARCOURS D'APPRENTISSAGE ET DISTRIBUTION DES ECVET

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET.

	Ordre de déroulement des UAA		Intitulé		Validation OUI/NON	ECVET ⁵
1re a		UAA 1	RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES	25	NON	-
année*	Concomi	UAA 2	EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	25	NON	-
2e ar	itantes	UAA 1	RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES	25	OUI	45
année*		UAA 2	EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	25	OUI	75

^{*} Pour rappel dans l'enseignement en alternance « art.45 », l'année de formation peut se dérouler conformément au calendrier scolaire ou être organisée selon d'autres modalités.

** + Des semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours. La liberté de chaque établissement est totale quant à l'utilisation des « semaines-projets » pourvu qu'un lien réel soit établi avec la formation.

⁵ «ECVET est une méthode permettant de décrire les qualifications en termes d'unités de résultats d'apprentissage (connaissances, aptitudes et compétences) transférables et cumulables auxquelles sont rattachés des points de crédit ». https://eurspace.eu/fr/accueil/

ACTIVITÉS CLÉS (AC)

AC 1 = UAA 1 AC 2 = UAA 2

UNITÉS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE (UAA)

UAA 1	RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES

1.1. RÉCEPTIONNER LES MARCHANDISES		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
	❖ Identifier les différents locaux de stockage :	
Les locaux de stockage et leurs caractéristiques	aménagement	
	■ plan	
L'aménagement des locaux	Appliquer le plan d'hygiène pour vérifier la propreté des locaux de stockage	
Le plan d'hygiène	Identifier les produits et matériels d'entretien	
 Les produits (identification, classification, qualité de fraîcheur, étiquetage, température) 	Vérifier les produits livrés / achetés	
Les documents et système d'autocontrôle, de traçabilité, notification obligatoire	Appliquer le système d'autocontrôle correspondant au type d'établissement pour vérifier les produits livrés (cf. Guide sectoriel CCP1)	
Les fiches de stock		
Le bon de commande, de livraison	Vérifier l'adéquation entre bon de commande et la livraison	
Le registre d'entrées		
Les techniques et unités de mesure (masse, volume)	Appliquer les techniques de mesure et règle de trois (selon fiches	
La règle de trois	techniques)	

Les éventuelles anomalies	 Réagir face aux anomalies (écarter les produits non conformes, signaler et notifier les anomalies)
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.2. Assurer le rangement des marchandises		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
Le principe de rotation : FIFO/FEFO	 Décartonner Appliquer le principe de rotation FIFO/FEFO 	
Les règles et conditions de stockage de l'établissement	Ranger les produits dans les lieux appropriés en utilisant le matériel adéquat (cave, frigo, congélateur, surgélateur)	
Le tri des emballages (selon la législation en vigueur)	❖ Gérer les emballages (Trier et évacuer)	

1.3. NETTOYER LES LIEUX DE STOCKAGE		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
Savoirs	APTITUDES	
Le plan de nettoyage de l'établissement	A Amulianos los tochaismos de notto aco du nocto de travell des équipores de	
Les techniques de nettoyage	 Appliquer les techniques de nettoyage du poste de travail, des équipement de l'établissement 	
Les produits et matériels de nettoyage/désinfection	de l'établissement	
Le contrôle visuel	Vérifier visuellement le niveau de propreté de son poste de travail	
Les techniques de rangement des produits d'entretien de l'établissement	❖ Ranger la zone de travail	

1.4. RESPECTER LES RÈGLES PROFESSIONNELLES		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
La manipulation des outils	Appliquer la législation en vigueur en matière de sécurité	
Les EPI (Equipements de protection individuelle)	❖ Travailler en sécurité	
	Respecter le mode d'emploi des machines et des appareils	
Prévention accident (y compris la sécurité) et incendie	❖ Prévenir les risques d'accident	
	❖ Appliquer les premiers secours si besoin	

Les premiers secours	 Alerter la personne responsable (conseiller en prévention) 	
Les risques pour l'environnement	Appliquer les procédures de prévention et de lutte contre l'incendie	

Les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise		
Les mesures préventives et correctives adaptées à son poste	Respecter les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise	
Les 3 dangers (biologiques, chimiques, physiques)		
	Respecter les consignes d'hygiène	
Le principe de la marche en avant	Prévenir tout risque de contamination du produit	
	❖ Appliquer la marche en avant	
Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène personnelle	A Respector les ràgles en matière d'hygiène personnelle	
Le Guide d'autocontrôle en vigueur	Respecter les règles en matière d'hygiène personnelle	
Le ROI de l'entreprise	❖ Appliquer le ROI de l'entreprise	
La composition de la tenue réglementaire	Revêtir la tenue règlementaire adaptée au ROI	
 Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène des locaux, matériels et équipements 	Appliquer le plan d'hygiène des ateliers	
La protection de l'environnement : modes de tri, de stockage, d'évacuation des déchets	Appliquer la règlementation concernant le tri des déchets	
La règlementation en matière de développement durable et d'environnement	 Appliquer les règles en matière de développement durable et d'environnement selon la réglementation 	
Les règles d'ergonomie	 Adopter des postures ou positions de travail appropriées 	
Les TMS (troubles musculo squelettiques)	Adopter des postures ou positions de travair appropriées	
Les règles de manutention	 Adopter des positions facilitant le port de charge 	
Les activités du 1 ^{er} commis de cuisine	Prioriser les actions	
Les activites du 1 Commis de cuisme	Respecter la chronologie des tâches	
Le principe de la marche en avant	❖ Organiser son plan de travail	
Le principe de la marche en avant	Respecter le travail de l'équipe	

GLOSSAIRE UAA1:

- CCP: points critiques de contrôle (méthode HACCP)
- **DDM** : Date de Durabilité Minimum
- **DLC**: Date Limite de Consommation
- **DLU**: Date limite d'utilisation (pour produits secs)
- **FEFO**: « first expired first out » qui signifie: premier expiré (date de péremption), premier sorti (en pratique: méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Fiche technique**: fiche spécifique qui précise pour un nombre donné de couverts, les quantités de chaque ingrédient, les temps de préparation, de cuisson, le mode de cuisson ainsi que les différentes opérations à effectuer pour réaliser un mets. Elle peut préciser les points d'attention et critiques
- **FIFO**: « first in first out » qui signifie: premier entré, premier sorti (en pratique: méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Habillage**: préparation, avant la cuisson, d'un poisson, d'une volaille, d'un gibier à plumes L'habillage d'un poisson consiste à l'ébarber, à l'écailler, à le vider et à le laver. L'habillage varie si le poisson est rond, plat, petit, gros et selon son utilisation. L'habillage d'une volaille ou d'un gibier à plumes consiste à plumer et flamber l'animal. Les volailles sont ensuite vidées, généralement bridées et parfois bardées. La préparation varie selon le type de volaille ou de gibier.
- HACCP: (Hazard Analysis Critical Control Point) méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
- **Mise en place**: ensemble des opérations qui précède la préparation proprement dite de chaque service ; elle consiste à réunir des ingrédients et des ustensiles indispensables à la réalisation des plats figurant sur la carte.
- PA: point d'attention (méthode HACCP)

CONTEXTE D'ÉVALUATION DE L'UAA 1

Eléments critiques de contexte (ou contraintes)⁶

<u>Tâches</u>

- Réceptionner les marchandises
- Contrôler les marchandises
- Assurer le rangement des marchandises
- Nettoyer les lieux de stockage

Mise en situation

• Situation "professionnelle" pratique ou reconstituée

Complexité:

• Dans le respect des règles professionnelles et de la législation en vigueur, réceptionner, contrôler et ranger des produits frais, surgelés, secs, (au minimum 3 gammes) ainsi que des produits d'entretien

Autonomie:

• Autonome d'exécution sous supervision

Temps de réalisation :

Temps imparti par l'OEF

Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Equipement, matériel (balance, thermomètre...) (cf. COPROFOR-05)
- Documents administratifs
- Matières premières
- Produits de nettoyage
- Consignes (sous forme orale, écrite)

⁶ Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	RÉUSSITE DE L'IG OUI / NON
CRITÈRE 1 :	1.1. La correspondance entre les marchandises reçues et les bons de commande et de livraison est contrôlée	
CONFORMITÉ DE LA PRODUCTION	1.2. Les défauts de correspondance sont identifiés	
	1.3. La gestion des denrées est assurée	
	1.4. Le temps imparti est respecté	
Critère 2 :	2.1. La chronologie des opérations est respectée	
COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.2. Les différentes techniques sont appliquées	
	2.3. La transmission des informations est réalisée	
CRITÈRE 3 :	3.1. Les bonnes pratiques d'hygiène sont appliquées	
RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, D'HYGIÈNE, D'ENVIRONNEMENT	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées	•••••
2	3.3. Les règles de respect de l'environnement sont appliquées (tri des déchets)	

Seuil de réussite :

- ✓ Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :
 - o un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
 - o la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.
- Le seuil de réussite est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

UAA 2

EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

2.1. RÉUNIR LES MATIÈRES PREMIÈRES POUR LES RÉALISATIONS DU JOUR	
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples	
SAVOIRS	APTITUDES
Les fiches de réalisation/recette	Prendre connaissance des productions du jour
Les techniques de communication	❖ Sélectionner les fiches techniques
 Les fiches techniques de réalisation / recette 	 Consulter les fiches techniques
Les matières premières	 Identifier les matières premières Contrôler les matières premières
Le plan de grammage suivant l'établissement	❖ Peser
La règle de 3	❖ Mesurer
Le matériel de mesure	❖ Portionner les marchandises
 Les produits : catégorie composition origine calibrage saison labels 	Identifier les composants d'une étiquette
Les gammes d'aliments	❖ Identifier les produits
Les critères de fraîcheur	 Vérifier l'état des marchandises (température, conditionnement, date de péremption) Déterminer les critères de fraîcheur (la vue, l'odorat, le toucher, le goût, la texture, la température)
Les outils de communication de l'établissement	❖ Signaler/ Notifier les anomalies

2.2. RÉUNIR LE MATÉRIEL		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Le vocabulaire professionnel	 Utiliser le vocabulaire professionnel 	
 L'outillage spécifique : mode d'emploi 	Sélectionner le matériel en fonction de la fiche technique et de la quantité à préparer	
1110de d'emploi	Respecter les modes d'emploi (notices de montage et d'utilisation)	

2.3. Réaliser les opérations préliminaires pour un menu simple		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
Savoirs	APTITUDES	
Le vocabulaire professionnel	 Utiliser le vocabulaire professionnel 	
Le plan d'organisation de travail	Respecter et faire respecter le plan d'organisation du travail	
Le plan d'organisation de travair	Prioriser les actions	
Les fiches techniques de réalisation/recette	Respecter les fiches techniques	
• Los tachniques de nettouage d'éplushage de taillage de hachage des légumes	❖ Appliquer les techniques de nettoyage des légumes et des fruits	
 Les techniques de nettoyage, d'épluchage, de taillage, de hachage des légumes et des fruits 	❖ Appliquer les techniques d'épluchage	
et des fruits	❖ Appliquer les techniques de taillage et hachage	
Les techniques d'habillage :	❖ Appliquer les techniques d'habillage de la viande	
o poissons	❖ Appliquer les techniques d'habillage du poisson	
o viandes o volailles	❖ Appliquer les techniques d'habillage de la volaille	
Le mode d'emploi de chaque matériel	Utiliser le matériel adapté en respectant le mode d'emploi	
Les types de salades (simples, composées)	• A college and a charles de contra	
Les crudités	Appliquer les techniques de réalisation des salades	
• Les aliments destinés à être servis froids (ex : carpaccios, tomates émondées,)	Appliquer les techniques de réalisation des aliments froids	
 Les préparations froides pour banquets : verrines petits pains garnis hors d'œuvres 	 Appliquer les techniques de réalisation des préparations froides pour banquets 	

Les desserts (crèmes de base, pâtes de base)	Appliquer les techniques de réalisation des desserts	
2.4. Préparer les aliments et garnitures du menu simple		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Le vocabulaire professionnel	Utiliser le vocabulaire professionnel	
Les techniques de préparation des différents mets sucrés et salés	Réaliser les techniques de préparation des différents mets froids sucrés et salés	
Le guide sectoriel CCP/PA	❖ Se référer au guide sectoriel	
Le calcul de pourcentage	Utiliser les produits d'une manière optimale	
Le calcul de pourcentage	❖ Respecter les proportions, les rations	
La règle de 3	❖ Appliquer la règle de 3, le pourcentage	
Le gaspillage	❖ Limiter le gaspillage	
• Le gaspillage	* Récupérer l'excédent	
2.5. Cuire les alime	NTS DU MENU SIMPLE	
Autonomie d'exécution sous supe	rvision lors d'applications simples	
Savoirs	APTITUDES	
Le vocabulaire professionnel	Utiliser le vocabulaire professionnel	
Les techniques de cuisson, apppoints de cuisson	Adapter les techniques de cuisson en fonction de la finalité des produits	
	Appliquer les méthodes de cuisson en fonction de la fiche technique	
Le guide sectoriel CCP/PA	❖ Se référer au guide sectoriel	
Les dangers bactériologiques liés aux températures de cuisson	Vérifier les températures de cuisson	
2.6. Réaliser les sau	JCES DU MENU SIMPLE	
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
Les techniques d'élaboration des sauces	Appliquer les techniques de réalisation des sauces en se référant aux fiches	
Les fonds, les fumets	techniques (fonds, émulsions froides et chaudes, veloutés)	
Les sauces mères/de base : espagnole, demi-glace, tomate, béchamel		
Les sauces émulsionnées froides		
Les sauces émulsionnées chaudes	Harmoniser goût, saveurs, assaisonnement, couleur	
Les liaisons		

 La classification des sauces 	
Les appellations des sauces	

2.7. RÉALISER LES METS DU MENU SIMPLE		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Les épices, aromates, condiments	❖ Adapter le dosage à la finalité du produit	
	❖ Goûter les mets	
Les produits de substitution	 Rectifier l'assaisonnement si nécessaire 	
Le grammage/dosage des épices, aromates, condiments	Finaliser la mise en place des mets du menu simple	

2.8. RÉSERVER LES ALIMENTS AVANT L'ENVOI		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Les températures spécifiques	 Conditionner les produits de la mise en place 	
Les techniques de conservation et types de conditionnement	❖ Refroidir les produits	
	 Contrôler les températures 	
	Stocker les produits	
	❖ Dater et nommer les produits	
Le matériel de maintien de température	❖ Garder les produits à température	
Les méthodes et le matériel de conditionnement	 Utiliser les conditionnements réutilisables 	

2.9. RÉSERVER LES ALIMENTS AVANT L'ENVOI		
Sous encadrement direct et permanent lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Les techniques de communication (compréhension)	Appliquer les consignes du chef de partie ou du cuisinier (bons de commande de la salle, désidératas des clients, chronologie des opérations)	
Le vocabulaire professionnel	 Utiliser le vocabulaire professionnel 	
Les techniques de communication	 Communiquer les instructions aux commis de cuisine 	
	 Portionner en fonction des consignes 	

•	Le portionnement des produits et la position exacte des produits sur l'assiette
---	---------------------------------------------------------------------------------

- ❖ Positionner les produits sur l'assiette selon les consignes, la fiche technique ou la photo de l'assiette à envoyer
- Dresser proprement et rapidement les mets sur le support adapté

	Adapter les techniques de cuisson en fonction de la finalité des produits
Les techniques de cuisson, d'assemblage, de dressage	❖ Appliquer les techniques d'assemblage
	❖ Appliquer les techniques de dressage
Le matériel de cuisson, d'envoi et de service	Utiliser le matériel adéquat
L'outillage spécifique	 Utiliser le matériel en respectant le mode d'emploi

2.10. Assurer l'entreposage et la conservation des denrées alimentaires non utilisées		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
L'étiquetage (nommer et dater)	 Contrôler les températures 	
Les types et le matériel de conditionnement de conservation, de refroidissement	★ Étiqueter	
Les techniques de conditionnement, de conservation et refroidissement selon les produits (sous-vide, réfrigération, congélation)	❖ Refroidir les produits	
	❖ Conditionner	
	❖ Conserver	
	❖ Réfrigérer, congeler	
	❖ Stocker les produits	
Le guide sectoriel : CCP/PA		

2.11. ASSURER L'ENTREPOSAGE ET LA CONSER	ASSURER L'ENTREPOSAGE ET LA CONSERVATION DES ALIMENTS PRÉPARÉS EXCÉDENTAIRES	
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	

 La gestion des stocks Le matériel d'entreposage Les techniques de rangement spécifiques pour chaque famille d'ingrédients Les fiches techniques de réalisation/recettes Les liaisons froide et chaude Les techniques de préparation, de cuisson La marche en avant La gestion des stocks Le matériel d'entreposage Les liaisons froide et chaude 	❖ Mettre à jour les mises en place	
Le refroidissement rapide (moins de 2 heures)	Identifier les qualités organoleptiques des denrées alimentaires	
Le guide sectoriel : CCP/PA	Appliquer les techniques de liaisons froide et chaude	
Les registres d'entrées et de sorties	 Lister les besoins de mise en place 	
L'étiquetage (nommer dater)		
L'outil informatique		
Les liaisons froide et chaude	 Refroidir les produits Garder les produits à température Contrôler les températures Conserver 	
Le matériel de conditionnement de conservation et de refroidissement	• Réfrigérer, congeler	
Les techniques de conditionnement, de conservation et refroidissement selon les produits (sous vide, réfrigération, congélation,)	• Conditionner	
Les températures de conservation et de refroidissement	❖ Stocker les produits	
L'étiquetage (y compris le code barre)		
Le guide sectoriel : CCP/PA		

2.12. DÉTERMINER LE TRAVAIL DES COMMIS DE CUISINE			
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
SAVOIRS APTITUDES			

 Les techniques de communication Le profil de fonction du commis au sein de l'établissement 	 Transmettre les informations professionnelles utiles 	
·		
La composition de la brigade		
Les tâches du commis	Appliquer les techniques de communication	
La répartition du planning par poste	* Appliquel les techniques de confindification	
Les techniques de communication		
La fiche technique	Répartir les tâches par commis	
 L'optimalisation des produits alimentaires (utilisation des parures, DLC, 		
FIFO/FEFO)	Sensibiliser le commis à maximiser le zéro déchet	
Les notions d'économie d'énergie		
• Los tachniques de communication	 Contrôler le travail des commis 	
Les techniques de communication	❖ Reformuler/Remédier si nécessaire	

2.13. Nettoyer son poste de travail			
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
Savoirs Aptitudes			
Le plan de nettoyage de l'établissement	Appliquer les techniques de nettovage du poste de travail, des équipements		
Les techniques de nettoyage	 Appliquer les techniques de nettoyage du poste de travail, des équipements après chaque service 		
Les produits et matériels de nettoyage/désinfection Après chaque service Après chaque service			
Le contrôle visuel	Vérifier visuellement le niveau de propreté de son poste de travail		
Les techniques de rangement des produits d'entretien de l'établissement			

2.14. Respecter les règles professionnelles			
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
SAVOIRS APTITUDES			
La manipulation des outils Appliquer la législation en vigueur en matière de sécurité			
a Las EDI (Equipo espeta de espetantian individualla)	❖ Travailler en sécurité		
Les EPI (Equipements de protection individuelle)	Respecter le mode d'emploi des machines et des appareils		
 Prévention accident (y compris la sécurité) et incendie Prévenir les risques d'accident 			
❖ Appliquer les premiers secours si besoin			

Les premiers secours	 Alerter la personne responsable (conseiller en prévention) 	
Les risques pour environnement (voir cuisinier)	 Appliquer les procédures de prévention et de lutte contre l'incendie 	
Les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise	Respecter les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise	
Les mesures préventives et correctives adaptées à son poste		
Les 3 dangers (biologiques, chimiques, physiques)		
	Respecter les consignes d'hygiène	
Le principe de la marche en avant	Prévenir tout risque de contamination du produit	
	Appliquer la marche en avant	
 Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène personnelle 	Respecter les règles en matière d'hygiène personnelle	
Le Guide d'autocontrôle en vigueur	* Respecter les règles en matière à riygiene personnene	
Le ROI de l'entreprise	❖ Appliquer le ROI de l'entreprise	
La composition de la tenue réglementaire	Revêtir la tenue règlementaire adaptée au ROI	
 Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène des locaux, matériels et équipements 	❖ Appliquer le plan d'hygiène des ateliers	
 La protection de l'environnement : modes de tri, de stockage, d'évacuation des déchets 	Appliquer la règlementation concernant le tri des déchets	
La règlementation en matière de développement durable et d'environnement	 Appliquer les règles en matière de développement durable et d'environnement selon la réglementation 	
Les règles d'ergonomie	Adopter des postures ou positions de travail appropriées	
Les TMS (troubles musculo squelettiques)		
Les règles de manutention	❖ Adopter des positions facilitant le port de charge	
Les activités du 1 ^{er} commis de cuisine	Prioriser les actions	
Les activites du 1 confinis de cuisine	Respecter la chronologie des tâches	
Le principe de la marche en avant	❖ Organiser son plan de travail	
Le principe de la marche en avant	❖ Respecter le travail de l'équipe	

GLOSSAIRE UAA2:

- CCP : points critiques de contrôle (méthode HACCP)
- DDM : Date de Durabilité Minimum
- **DLC**: Date Limite de Consommation
- **DLU**: Date limite d'utilisation (pour produits secs)
- **FEFO**: « **first expired first out** » qui signifie : premier expiré (date de péremption), premier sorti (en pratique : méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Fiche technique**: fiche spécifique qui précise pour un nombre donné de couverts, les quantités de chaque ingrédient, les temps de préparation, de cuisson, le mode de cuisson ainsi que les différentes opérations à effectuer pour réaliser un mets. Elle peut préciser les points d'attention et critiques
- **FIFO**: **« first in first out »** qui signifie : premier entré, premier sorti (en pratique : méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Habillage**: préparation, avant la cuisson, d'un poisson, d'une volaille, d'un gibier à plumes L'habillage d'un poisson consiste à l'ébarber, à l'écailler, à le vider et à le laver. L'habillage varie si le poisson est rond, plat, petit, gros et selon son utilisation. L'habillage d'une volaille ou d'un gibier à plumes consiste à plumer et flamber l'animal. Les volailles sont ensuite vidées, généralement bridées et parfois bardées. La préparation varie selon le type de volaille ou de gibier.
- HACCP: (Hazard Analysis Critical Control Point) méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
- **Mise en place**: ensemble des opérations qui précède la préparation proprement dite de chaque service ; elle consiste à réunir des ingrédients et des ustensiles indispensables à la réalisation des plats figurant sur la carte.
- PA: point d'attention (méthode HACCP), étoile...

CONTEXTE D'ÉVALUATION DE L'UAA 2

Eléments critiques de contexte (ou contraintes)⁷

Tâches

- Effectuer la mise en place d'un menu simple
- Participer à l'envoi du menu simple (dresser et envoyer sur assiette) sous la supervision d'un supérieur hiérarchique
- Effectuer la remise en ordre
- Assurer la conservation des aliments excédentaires

Mise en situation

• Situation "professionnelle" pratique ou reconstituée

Complexité

- Dans le respect des règles professionnelles et de la législation en vigueur, le jour de l'épreuve : tirage au sort d'un menu simple parmi 3 menus connus de même technicité
 - o menu pour 4 personnes (entrée froide, plat, dessert)
 - o nettoyage et épluchage des légumes /taillage (brunoise ou julienne ou macédoine /hachage d'un légume /habillage d'une volaille ou viande /cuisson mixte ou cuisson par expansion /fond lié ou sauce mère /sauce (émulsion froide stable) /1 féculent et 2 légumes /1 pâte de base /1 fruit travaillé
 - o le menu comportera les techniques suivantes :
 - des nettoyages et épluchages de légumes
 - un taillage de légume en brunoise ou macédoine ou julienne
 - un hachage d'un légume
 - un habillage de volaille ou de viande
 - une cuisson par expansion ou mixte
 - un fond lié ou une sauce mère chaude

⁷ Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ..., à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

- une sauce émulsionnée froide
- une cuisson d'un féculent
- des cuissons de légumes de saison de variétés différentes (2)
- une pâte de base
- un fruit travaillé

Autonomie

• Autonomie d'exécution sous supervision

Temps de réalisation

• Fixée par l'organisme d'enseignement ou de formation (OEF)

Conditions de réalisation (A fournir à l'apprenant)

L'apprenant dispose :

- De l'équipement, matériel (cf. COPROFOR-05)
- Des matières premières
- Des techniques de réalisation, recettes utilisées au cours de l'UAA2
- Des consignes (sous forme orale, écrite)

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	RÉUSSITE DE L'IG OUI / NON
CRITÈRE 1 :	1.1. Le produit est commercialisable	
CONFORMITÉ DE LA PRODUCTION	1.2. L'envoi est coordonné	
	1.3. Le temps imparti est respecté	
Critère 2 :	2.1. Le matériel et les produits nécessaires aux recettes sont réunis	
COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.2. Les techniques reprises dans les fiches techniques sont respectées	
	2.3. La chronologie des opérations de production est efficace	
	2.4. La gestion des denrées est assurée	
CRITÈRE 3:	3.1. Les bonnes pratiques d'hygiène sont appliquées	
RESPECT DES RÈGLES, D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées	
SECONTE ET D'ENVINOUNEMENT	3.3. Les règles de respect de l'environnement sont appliquées (tri des déchets)	

Seuil de réussite :

- ✓ Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :
 - o un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
 - o la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.
- ✓ Le seuil de réussite est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

PROFIL D'ÉQUIPEMENT 8

A INSTALLATIONS / FOUNDEMENTS		UAA	
A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS	1		
Cuisine froide et chaude	Х	7	
• Hottes	Х	7.	
Locaux annexes : plonge, économat,	X		
Matériel de sécurité	х		
Matériel d'hygiène (lave-mains, centrale de nettoyage,)	X		
• Désinsectiseur	х		
Vestiaires et toilettes pour le personnel	X		
B. MATERIEL / OUTILLAGE			
MATÉRIELS DE PRÉPARATION ET DE CUISSON			
• Four multifonctions	Х		
Petit matériel : louches, coutellerie,	Х		
Matériel de pâtisserie	Х		
• Trancheuse	Х		
Tables de travail	X		
• Hachoir	X		
Mixer, bazooka	Х		
Batteur-mélangeur	Х		
• Eplucheuse (*)	X		
• Passoires	X		
Aiguiseur à couteaux	X		
Ouvre-boîtes	Х		

⁹ L'ensemble de l'équipement repris est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Sorbetière	X	Х
Gants à usage unique	X	Х
Planche de découpe	X	Х
Chariot	X	Х
• Poubelles	X	Х
Batterie de cuisine	X	Х
Friteuse	X	Х
Bain-marie	X	Х
Grill et grillade (*)	X	Х
Salamandre	X	Х
Tables chauffantes	X	Х
Gastronomes	X	Х
Fourneaux	X	Х
Micro-ondes	X	Х
Cuiseur vapeur	X	Х
Matériel de lavage		
Lave-vaisselle et accessoires	X	X
Evier pour plonge	X	X
Evier légumes	X	X
Table de laverie		X
MATÉRIEL DE CONDITIONNEMENT ALIMENT	TAIRE	
Boîtes et bacs avec couvercles	X	X
Sous-videuse et sacs	X	X
Films et papiers alimentaires	X	Х
Cellule de refroidissement	X	Х
Stockages à chaud		
Armoire chauffante	X	Х
Chauffe plats	X	Х

Stockages à froid			
Chambre froide	Х	Х	
Armoire frigorifique	Х	Х	
Congélateur	Х	Х	
Meuble réfrigéré	Х	Х	

ÉLÉMENTS DISCIPLINAIRES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DU MÉTIER

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune.

C'est en invitant les professeurs de cours de formation commune à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions » et le Code de l'enseignement secondaire.

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une « situation problème significative » illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre.

Le travail collaboratif (circulaire 7167 du 03/06/19) préconise notamment la concertation horizontale et verticale, l'équipe éducative trouvera l'occasion de faire des liens entre les cours de la formation commune et les cours de l'OBG afin de susciter l'intérêt des élèves et donner du sens aux apprentissages.

LE CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁹

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir- faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

⁹ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C», 15 mai 2015

		Savoirs, savoir-faire, savoir-	Agir avec une marge d'initiative			
Niveau 4		faire comportementaux	restreinte dans des situations			
		généraux d'un domaine de	caractéristiques d'un domaine			
		travail ou d'étude spécifique	de travail ou d'étude dans			
		permettant de rechercher et de	lesquelles un nombre			
		sélectionner des informations	important de facteurs			
	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	adéquates en vue de mobiliser	prévisibles sont susceptibles de			
		et d'intégrer des connaissances	changer, et avec une			
Ž		/ des méthodes / des pratiques	responsabilité complète de son			
		dans le cadre de la résolution	travail.			
		de problèmes concrets dont les				
		indices sont manifestes et dont				
		les solutions possibles sont en				
		nombre fini et limité.				
		Savoirs, savoir-faire, savoir-	Agir avec une marge d'initiative			
		faire comportementaux	étendue dans des situations			
		spécialisés d'un domaine de	caractéristiques d'un domaine			
		travail ou d'étude spécifique	de travail ou d'étude dans			
		permettant d'analyser, de	lesquelles les changements			
		compléter d'articuler des informations sur base des	sont imprévisibles, avec une			
2	Acquis de l'éducation et de la	connaissances / des méthodes	responsabilité complète de son			
Niveau 5	formation correspondant au niveau 5	/ des pratiques de sa spécialité	travail.			
N N		en vue de les réorganiser et de	travan.			
_		construire des solutions				
		adaptées dans le cadre de la				
		résolution de problèmes				
		abstraits, dont les indices ne				
		sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont				
		multiples.				
		Savoirs, savoir-faire, savoir-	Agir en autonomie et en toute			
		faire comportementaux	responsabilité dans des			
		approfondis d'un domaine de	situations caractéristiques d'un			
		travail ou d'étude spécifique	domaine de travail ou d'étude			
		permettant de témoigner de la	dans lesquelles les			
		compréhension et de	changements sont			
		l'utilisation critique des	imprévisibles.			
9	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	connaissances / des méthodes				
san		/ des pratiques de sa spécialité				
Niveau 6		ainsi que des différentes				
		dimensions et contraintes de la				
		situation en vue de formuler				
		et/ou mettre en œuvre des				
		solutions pertinentes (ou				
		nouvelles) dans le cadre de la				
		résolution de problèmes ou de				
		situations complexes				
		<u>'</u>				

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

C	LID	DI		JEN	JT A	П	CE	TIE		TC	ID	\bigcirc	Λ	CC	
5	UP	'PL	\Box	$\Delta \Gamma \Gamma \Gamma \Gamma$	II A	U	LEI	1117	TLA		UK	Ut	'A	22	١



Supplément au certificat Europass^(*)



1. Intitulé du certificat

Certificat de qualification du premier commis de cuisine / de la première commis de cuisine

(1) dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Traduction nom métier (NL) Eerste commis / Keukenmedewerker
Traduction nom métier (DE) Jungkoch / Eerster Commis
Traduction nom métier (EN) Commis Chef

(1) Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le certificat qualification concerne l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage listées ci-dessous.

Unités d'acquis d'apprentissage en conformité avec le profil de formation du SFMQ (Service francophone des Métiers et des Qualifications)

- UAA1 : réceptionner, effectuer le contrôle, ranger, stocker les marchandises
- UAA2 : effectuer les mises en place, les cuissons, l'envoi d'un menu simple et la remise en ordre, sous la supervision du supérieur hiérarchique

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

"Le métier de 1er commis/1ière commis est référencé dans la fiche G1602 - Personnel de cuisine - du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr).

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

Le/la 1er(e) commis:

- dépend du/de la chef(fe) de partie ou du/de la cuisinier/cuisinière
- travaille sous supervision d'un(e) responsable (pour les préparations froides, chaudes ou les desserts)
- donne des instructions opérationnelles aux commis

II/Elle:

- réalise la mise en place
- prépare, dispose, garnit les mets
- coordonne et supervise les occupations des commis

Il/Elle est responsable du travail que son/sa chef(fe) de partie et/ou le/la cuisinier/cuisinière lui confie,

Lors de la mise en place :

- réceptionne et contrôle les marchandises selon les instructions du/de la chef(fe) de partie et/ou du/de la cuisinier/cuisinière
- nettoie, lave, épluche, coupe, hache, cuit les légumes et les fruits
- prépare les garnitures, sauces de base froides et chaudes, potages, entrées et les bases des desserts, salades
- réalise la cuisson préliminaire des mets

Durant le service :

• aide le/la chef(fe) de partie ou le/la cuisinier/cuisinière dans les préparations, suit ses instructions

Après le service :

- débarrasse
- assure la conservation des denrées alimentaires selon les règles d'hygiène
- nettoie le lieu et les instruments de travail
- assure l'ordre et la netteté dans la cuisine

- respecte les normes de sécurité pendant le travail
- vérifie l'état des stocks selon les instructions du/de la chef(fe) de partie et/ou du/de la cuisinier/ cuisinière"

(1) Rubrique facultative

(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat				
Nom et statut de l'organisme certificateur Coordonnées de l'établissement scolaire	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE) Boulevard Léopold II 44 B-1080 BRUXELLES http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/			
Niveau du certificat	Système de notation / conditions d'octroi			
Niveau 2 du CFC et du CEC(EQF)	Évaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve. Le certificat de qualification est délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de certification du de la premier ère commis de cuisine » Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis par le profil d'évaluation.			
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation	Accords internationaux			
Néant	Néant			

Base légale

- Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (article 26).
- Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance (article 2bis)
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mai 2020 définissant le profil de formation du∙de∙la « premier∙ère commis de cuisine »
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 relatif à l'établissement de la correspondance des titres délivrés par l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises et le Service formation petites et moyennes entreprises créé au sein des Services du Collège de la Commission communautaire française et leurs réseaux de centres de formation avec les titres délivrés par l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale (article 2).

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus					
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)			
Enseignement secondaire ordinaire en	40 % à l'école	2			
alternance (« Art.45 »)	60 % en entreprise	2 ans			
Durée totale de l'enseignement / certificat/titre/diplôme	de la formation conduisant au	2 ans ¹⁰			

Niveau d'entrée requis

Pour l'enseignement ordinaire en alternance :

Peuvent être admis dans l'enseignement secondaire en alternance, **au deuxième degré**, en application du Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance, articles 6 et 8 §2 :

1° les jeunes soumis à l'obligation scolaire à temps partiel. Ils y gardent la qualité d'élèves réguliers s'ils effectuent les stages qui leur sont proposés par le centre d'éducation et de formation en alternance, conformément à l'article 3, §§ 2 et 3, et à l'article 15, § 1er, alinéas 2 et 3 ;

2° les jeunes âgés de plus de 18 ans et de moins de 21 ans au 31 décembre sous réserve d'avoir conclu soit :

- un contrat d'alternance;
- un contrat d'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés;
- une convention emploi formation;
- toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance qui aura reçu l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

3° les jeunes âgés de plus de 21 ans et de moins de 25 ans au 31 décembre, bénéficiant de l'enseignement secondaire en alternance depuis le 1er octobre de l'année où ils atteignent l'âge de 21 ans, sous réserve d'avoir conclu soit :

- un contrat d'alternance;
- un contrat d'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés;
- une convention de premier emploi de type 2 ou 3 liée à un contrat de travail (CDD, CDI);
- toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance qui aura reçu l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4° les jeunes âgés de plus de 21 ans et de moins de 25 ans au 31 décembre, inscrits dans l'enseignement de plein exercice, sous réserve d'avoir conclu soit :

- un contrat d'alternance;
- un contrat d'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés;
- une convention de premier emploi de type 2 ou 3 liée à un contrat de travail (CDD, CDI);
- toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance qui aura reçu l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Peuvent être admis comme élèves réguliers **au 3**^e **degré de** l'enseignement secondaire professionnel en alternance, les titulaires d'un des certificats suivants ou d'un titre reconnu équivalent à un de ces certificats :

- l'attestation de compétences professionnelles du 2ème degré de l'enseignement secondaire en alternance;
- le certificat d'enseignement secondaire du 2ème degré ou le certificat d'enseignement secondaire inférieur ;
- le certificat de qualification de 3ème phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Les candidats qui n'ont obtenu aucun de ces certificats ne peuvent être admis comme élèves réguliers que dans le deuxième degré de l'enseignement secondaire professionnel.

Les conditions d'âge (sauf pour les élèves mineures qui ne sont pas concernés) et de contrat/conventions sont les mêmes que pour le 2^e degré

Information complémentaire

www.europass.eu

¹⁰ Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance article 2ter § 2 et 3 alinéa 2. « L'année de formation peut se dérouler conformément au calendrier scolaire ou être organisée selon d'autres modalités ». Dès lors, la durée est purement indicative.